

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2024 - 13144 - 2004 B 01979 - 478 818 412 - JPB FINANCES



certifié conforme à
A. Brouillard, le 7/6/21
N° 2065-SD
20230

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01042022** et clos le **31032023** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: **SIE MONTELLIER SUD EST**
156 rue Alfred NOBEL
CS 20596
34965 MONTELLIER CEDEX 2
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement: *[Signature]*

A IDENTIFICATION
Identification du destinataire:
JPB FINANCES
26 ALLEE JULES MILHAU
IMMEUBLE TRIANGLE
34265 MONTELLIER
651 **47881841200023**
Insp. IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITÉ
Activités exercées (souligner l'activité principale):
Activités des sociétés holding
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: **01042011**
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET:

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux normal: **150 729**
Bénéfice imposable au taux de 15%: **42 500**
Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B):
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%:

2 Plus-values
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%:
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%:
Autres plus-values imposables de 19%:
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%:
Plus-values exonérées art. 238 quindecies:

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées, relevant du taux à 15%
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée:
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe:

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé: **SAGE**

ECF Désignation du prestataire:

OGA/MGA Viseur conventionné
Nom, adresse, téléphone:
- Professionnel de l'expertise comptable: **APHORIA EXPERTISE** 1475 avenue albert einstein 0411280261
34000 Montpellier
- Conseil:
- CGA/MGA ou viseur conventionné:
N° d'agrément:

A MONTELLIER, le **15092023** Signature et qualité du déclarant: **JEAN PATRICK BROUILLARD GERANT**

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 86-7 du 6 janvier 1986 relative à l'information et à la communication des données personnelles, non applicables aux données de caractère administratif, sont applicables à l'ensemble des données de caractère administratif.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **JPB FINANCES**
et Date de clôture de l'exercice **31032023**

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : JPB FINANCES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 26 ALLEE JULES MILHAU		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 7 8 8 1 8 4 1 2 0 0 0 2 3			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, 31032023	N-1 31032022				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AE	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 574	24 467	11 748
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	165 415	3 064 456	1 813 581
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	173 989	3 088 923	1 825 329	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 596 142	1 596 142	608 522
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 810	4 197 273	2 351 443
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	45 988	45 988	653	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	12 886	12 886	3 954	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 810	5 852 289	2 964 572	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	175 799	8 941 212	4 789 900	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise JPB FINANCES		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.297.000.....)	DA	1 297 000	1 297 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	891 000	891 000
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	69 840	65 893
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 095 805	1 020 812
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	113 207	78 940
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 466 852	3 353 645
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	56 577	93 521
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	4 341 980	818 909
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	549 168	114 251
	Dettes fiscales et sociales	DY	518 835	404 573
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	7 800	5 000
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	5 474 359	1 436 255	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	8 941 212	4 789 900	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 461 777	1 436 255	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 747	2 659	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : 31 03 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **JPB FINANCES**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX					

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : JPB FINANCES										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	1 697	QI	900	QJ		QK	2 597	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 745	QM	2 232	QN		QO	5 977	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II			QU	5 441	QV	3 132	QW		QX	8 574
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	5 441	ØP	3 132	ØQ		ØR	8 574	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : JPB FINANCES				Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	Néant <input type="checkbox"/> *	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	1 596 142	1 596 142			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY	24 670	24 670			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	25 488	25 488			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	21 247	21 247		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	106 646	106 646		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP	2 985	2 985		
	Groupe et associés (2)		VC	3 939 423	3 939 423			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	78 624	78 624			
	Charges constatées d'avance		VS	12 886	12 886			
	TOTAUX			VT	5 808 111	5 808 111	VV	
	RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	4 747	4 747			
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	51 830	39 248	12 582		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	549 168	549 168				
Personnel et comptes rattachés		8C	5 340	5 340				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	55 220	55 220				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	457 923	457 923			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	351	351			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	7 800	7 800				
Groupe et associés (2)		VI	4 341 980	4 341 980				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	5 474 359	5 461 777	12 582		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	87	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	38 993	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

2058A - Déductions diverses au 31/03/2023

Libellé	Montant
AMORTISSEMENT OEUVRE D'ART	1 600
QP BENEFICE COMPTABLE 2021 PRICE	60 857
QP BENEFICE COMPTABLE 2022 CISEL CENTER	150 999
QP BENEFICE COMPTABLE 2022 LES ALIZEES	41 586
Totalisation	255 042

Désignation de l'entreprise JPB FINANCES		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		7 513
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
PROVISION COMPTE COURANT FILIALES	9D	1 810	9E 15 119
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	1 810	YO 15 119
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : JPB FINANCES										Néant <input type="checkbox"/> *																					
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 020 812	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB	3 947																							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	78 940		Dividendes		ZD																								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE																									
					Report à nouveau	ZF																									
	TOTAL I	ØF	1 099 752			ZG	1 095 805																								
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	1 099 752																						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :																			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	101 000			YQ	60 263	82 116																							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR																									
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS																									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT																									
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	39 285			XQ	58 399	32 897																							
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU																									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	397 791	18 812																							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV																									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	190 425	196 509																							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	646 615	248 217																							
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	361																								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	1 773	3 617																							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	2 134	3 617																							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	186 119	135 737																							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	51 378	29 736																							
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *					ØB	632 828																								
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS																									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	2,58 %	1,15 %																							
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)					ZR	1																			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG																				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH																			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	106 910	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL																							
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC																							
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	22 296	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO																							
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF																							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe					JJ	4	7	8	8	1	8	4	1	2	0	0	0	2

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : JPB FINANCES						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑩		
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(A)	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(B) (Ventilation par taux)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **JPB FINANCES**Néant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : JPB FINANCES					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : JPB FINANCES		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01042022		et clos le : 31032023		
		Durée en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP		3	
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 501 389	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		9 672	
	TOTAL 1	OX	1 511 061	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
	TOTAL 2	OM	1	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON		85 010	
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		489 993	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		1 254	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		14	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		3 072	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
	TOTAL 3	OJ	579 343	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	931 720	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		931 720	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EY	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		1 511 061	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		3	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		3 731 445	
Période de référence	GY	01/04/2022	GZ	31/03/2023
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/2 (1) Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|1|0|3|2|0|2|3|]

N° SIRET [4|7|8|8|1|8|4|1|2|0|0|0|2|3|]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **JPB FINANCES**

ADRESSE (voie) **26 ALLEE JULES MILHAU** **IMMEUBLE TRIANGLE**

CODE POSTAL **34265** VILLE **MONTPELLIER**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 []

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **3**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **1 297**

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** Nom patronymique **BROUILLARD** Prénom(s) **DOROTHEE**
Nom marital [] % de détention **10,02** Nb de parts ou actions **130**
Naissance : Date **27111987** N° département **34** Commune **MONTPELLIER** Pays **FRANCE**
Adresse : N° **6** Voie **CHEMIN DE LA FORET**
Code postal **74200** Commune **THONON LES BAINS** Pays **FRANCE**

Titre (2) **M** Nom patronymique **BROUILLARD** Prénom(s) **JEAN PATRICK**
Nom marital [] % de détention **69,93** Nb de parts ou actions **907**
Naissance : Date **02041960** N° département **26** Commune **VALENCE** Pays **FRANCE**
Adresse : N° **301** Voie **RUE DES ROMARINS RESIDENCE L'ENCLOS DE LAQUEDUC LOT 23**
Code postal **34160** Commune **CASTRIES** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|1|0|3|2|0|2|3**

N° SIRET **4|7|8|8|1|8|4|1|2|0|0|0|2|3**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **JPB FINANCES**

ADRESSE (voie) **26 ALLEE JULES MILHAU** **IMMEUBLE TRIANGLE**

CODE POSTAL **34265** VILLE **MONTPELLIER**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **3**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **1 297**

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **BROUILLARD** Prénom(s) **PHILIPPE ANTOINE**
 Nom marital % de détention **20,05** Nb de parts ou actions **260**
 Naissance : Date **04111985** N° département **38** Commune **ST MARTIN** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **113** Voie **RUE DE L ETANG DE VIC**
 Code postal **34000** Commune **MONTPELLIER** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/3 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|0|3|2|0|2|3|

N° SIRET 4|7|8|8|1|8|4|1|2|0|0|0|2|3|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **JPB FINANCES**

ADRESSE (voie) **26 ALLEE JULES MILHAU** **IMMEUBLE TRIANGLE**

CODE POSTAL **34265** VILLE **MONTPELLIER**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 17

Forme juridique **SC** Dénomination **MAS CLAIRETTE**

N° SIREN (si société établie en France) **508819711** % de détention **65,00**

Adresse : N° **26** Voie **ALLEE JULES MILHAU**

Code postal **34000** Commune **MONTPELLIER** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SC** Dénomination **LES ALIZEES**

N° SIREN (si société établie en France) **750124448** % de détention **65,00**

Adresse : N° **26** Voie **ALLEE JULES MILHAU**

Code postal **34000** Commune **MONTPELLIER** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SCI** Dénomination **CISEL CENTER**

N° SIREN (si société établie en France) **479476012** % de détention **99,00**

Adresse : N° **19** Voie **RUE ST EXUPERY**

Code postal **34430** Commune **SAINT JEAN DE VEDAS** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SARL** Dénomination **VESTIA PROMOTIONS**

N° SIREN (si société établie en France) **394246623** % de détention **100,00**

Adresse : N° **26** Voie **ALLEE JULES MILHAU**

Code postal **34000** Commune **MONTPELLIER** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SCI** Dénomination **PRICE**

N° SIREN (si société établie en France) **499730059** % de détention **40,00**

Adresse : N° **3** Voie **RUE DE L INDUSTRIE**

Code postal **34880** Commune **LAVERUNE** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SC** Dénomination **LE BELEM**

N° SIREN (si société établie en France) **750124240** % de détention **99,00**

Adresse : N° **26** Voie **ALLEE JULES MILHAU**

Code postal **34000** Commune **MONTPELLIER** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **VESTIA IMMOBILIER**

N° SIREN (si société établie en France) **794166165** % de détention **100,00**

Adresse : N° **26** Voie **AKKEE JULES MILHAU**

Code postal **34000** Commune **MONTPELLIER** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **13 COURS GAMBETTA**

N° SIREN (si société établie en France) **841118649** % de détention **51,00**

Adresse : N° **26** Voie **ALLEE JULES MILHAU**

Code postal **34000** Commune **MONTPELLIER** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2
 3

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	<input type="text" value="SC"/>	Dénomination	<input type="text" value="SIENNE PISE"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="879217131"/>	% de détention	<input type="text" value="35,00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="26"/>	Voie	<input type="text" value="ALLEE JULES MILHAU"/>
Code postal	<input type="text" value="34000"/>	Commune	<input type="text" value="MONTPELLIER"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="B TO B MOIBILIER"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="840347041"/>	% de détention	<input type="text" value="33,33"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="26"/>	Voie	<input type="text" value="ALLEE JULES MILHAU"/>
Code postal	<input type="text" value="34000"/>	Commune	<input type="text" value="MONTPELLIER"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SC"/>	Dénomination	<input type="text" value="CASTIA"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="883582546"/>	% de détention	<input type="text" value="55,00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="26"/>	Voie	<input type="text" value="ALLEE JULES MILHAU"/>
Code postal	<input type="text" value="34000"/>	Commune	<input type="text" value="MONTPELLIER"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="FINANCIERE B2M"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="891207136"/>	% de détention	<input type="text" value="66,67"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="26"/>	Voie	<input type="text" value="ALLEE JULES MILHAU"/>
Code postal	<input type="text" value="34000"/>	Commune	<input type="text" value="MONTPELLIER"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="WOOD BUILDING INDUSTRY"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="904372067"/>	% de détention	<input type="text" value="52,00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="73"/>	Voie	<input type="text" value="ROUTE DE BAGNOLS"/>
Code postal	<input type="text" value="30340"/>	Commune	<input type="text" value="SAINT PRIVAS DES VIE"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="VESTIA GESTION"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="911561181"/>	% de détention	<input type="text" value="50,00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="26"/>	Voie	<input type="text" value="ALLEE JULES MILHAU"/>
Code postal	<input type="text" value="34000"/>	Commune	<input type="text" value="MONTPELLIER"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="FINANCIERE B 2 ONE"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="913869525"/>	% de détention	<input type="text" value="70,00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="26"/>	Voie	<input type="text" value="ALLEE JULES MILHAU"/>
Code postal	<input type="text" value="34000"/>	Commune	<input type="text" value="MONTPELLIER"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="URBANIDEE"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="913634473"/>	% de détention	<input type="text" value="50,00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="8"/>	Voie	<input type="text" value="RUE DES PIROGUES DE BERCY"/>
Code postal	<input type="text" value="75012"/>	Commune	<input type="text" value="PARIS"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|0|3|2|0|2|3|

N° SIRET 4|7|8|8|1|8|4|1|2|0|0|0|2|3|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **JPB FINANCES**

ADRESSE (voie) **26 ALLEE JULES MILHAU** **IMMEUBLE TRIANGLE**

CODE POSTAL **34265** VILLE **MONTPELLIER**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	17
--	----	----

Forme juridique Dénomination **WBI FACTORY ONE**

N° SIREN (si société établie en France) **917707010** % de détention **20,00**

Adresse : N° **26** Voie **ALLEE JULES MILHAU**

Code postal **34000** Commune **MONTPELLIER** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/03/2023

Total des Produits à recevoir		1 148 924
Autres créances clients		1 126 004
41810000	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	1 126 004
Autres créances		22 920
40980000	FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR	1 320
43870000	Org.soc.-Ch.à payer-Pr.à rec.	21 600

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/03/2023

Total des Charges à payer		540 881
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 783
16884000	INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	36
51860000	INTERETS COURUS A PAYER	4 747
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		477 566
40810000	FOURNISSEURS	477 566
Dettes fiscales et sociales		55 733
42820000	DETTES PROVISIO. POUR CONGES P	5 311
43820000	CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	2 202
43860000	AUTRES CHARGES A PAYER	31
43861000	COTISATIONS TNS	47 837
44860000	AUTRES CHARGES A PAYER	351
Dettes fournisseurs d'immobilisation		2 800
40840000	FACT. NON PARV. - FRSS D'IMMOS	2 800

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/03/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		12 886	12 886
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			12 886

--